



Ville de
Kingersheim

Police municipale

455/2023

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

- Le 7 novembre 2023
- Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu L'arrêté municipal n°23/97 du 13 mai 1997
- Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu La déclaration de travaux déposée par l'entreprise SOGEA EST en date du 7 novembre 2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de renouvellement d'un branchement d'eau potable par l'entreprise SOGEA EST, 14 rue des Artisans à Richwiller, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue du Dahlia

ARRETE

Article 1 – Du lundi 20 au jeudi 24 novembre 2023, l'entreprise SOGEA-EST est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du 63 rue du Dahlia (boulangerie Franck).

Article 2 – Durant ces travaux, la circulation est interdite à hauteur des travaux, sur la voie d'accès aux commerces, entre le parking du magasin Saphir sis 4, rue du Béarn et le n°61, rue du Dahlia.

Article 3 – L'entreprise chargée des travaux maintiendra un chemin d'accès piétons aux deux commerces (bureau de tabac et boulangerie).

Article 4 – Durant les travaux, l'article 3 de l'arrêté municipal n° 23/1997, instituant un sens de circulation sur la voie d'accès, est modifié comme suit « sauf les exploitants et les livraisons ».

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

- Un panneau d'information sera installé pour guider les clients du bureau de tabac Le Jackpot et la boulangerie Franck, sur le parking du magasin Saphir.



Arrêté municipal 455/2023 – page 2

Article 6 – La Police Municipale de Kingsheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form the name 'Laurent Riche'.